
CAPITALISATION DE LA RÉPONSE SOUDURE 2023 au Burkina Faso

Décembre 2023

Auteur

Massimo Martini

Résumé

La présente étude vise à évaluer l'efficacité et l'efficacite de la réponse soudure 2023 apportée par les Gouvernement du Burkina Faso, les Nations Unies et les ONG humanitaires dans les différentes localités bénéficiaires et tirer les enseignements nécessaires pour une meilleure planification de la réponse de 2024. Par ailleurs, l'objectif est également de comparer l'évolution des résultats dans le temps et de mesurer l'amélioration de la coordination.

Les résultats sont encourageants et mettent en lumière une amélioration de la coordination par rapport à 2022. Les principaux indicateurs de ces progrès sont, entre autres, une meilleure efficacité de la couverture (tableau n3), une meilleure distribution spatiale des intervenants (carte n.8), et un meilleur alignement en termes de montants distribués (carte n.9 et n.10). Cela témoigne de l'impact des deux ateliers de planification de la soudure (en février et avril/mai 2023) et du suivi continu de cette planification par le SE-CNSA et le Cluster Sécurité Alimentaire. Il faut néanmoins nuancer certains progrès, notamment celui sur les montants, au regard de la suspension du cash dans plusieurs régions et du volume relativement faible de cette modalité.

Il sera important de tirer les leçons apprises de cette analyse pour la planification de la réponse 2024 et de mettre en œuvre les recommandations issues de l'atelier bilan qui s'est tenu en décembre 2023 à Ouagadougou. Lors de cet atelier les résultats ont été présentés et discutés avec le gouvernement et les acteurs humanitaires.

Table des matières

1. CONTEXTE	3
2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	4
3. RÉSULTATS	4
3.1 Le dispositif d'élaboration, de coordination et de suivi de la réponse.....	4
3.2 Les données utilisées dans l'analyse.....	5
3.3 Les résultats des actions de transferts monétaires et de distribution de vivres.....	6
3.4 La typologie des interventions.....	13
3.5 Présence des partenaires.....	15
3.6 Focus sur les transferts monétaires.....	18

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans cette publication sont entièrement ceux des auteurs. Ils ne représentent pas nécessairement les opinions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale et de ses organisations affiliées, ni celles des administrateurs de la Banque mondiale ou des gouvernements qu'ils représentent.

La série des documents techniques du PPSAS comprend des documents publiés de manière rapide afin de garantir une disponibilité au sein de notre communauté de pratique en temps opportun, dans le but de favoriser l'engagement et de partager rapidement les connaissances. Veuillez noter qu'à cette fin, les documents n'ont pas fait l'objet d'une révision approfondie et que des fautes de frappe mineures peuvent s'y trouver. Nous vous remercions de votre compréhension.

1. CONTEXTE

D'après les résultats d'analyse du Cadre Harmonisé de Mars 2023, il a été estimé qu'en période projetée (juin-juillet-août) un total de 3,35 millions de personnes seront en situation d'insécurité alimentaire aigüe, dont 2,7 millions en phase de crise (phase 3) et 600 000 en phase d'urgence (phase 4 et 5). Ce chiffre représente 16% de la population totale du pays.

Par ailleurs, le Plan de Réponse et de Soutien aux Populations Vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV) de 2023 prévoyait d'appuyer 3 351 048 personnes vulnérables avec une assistance alimentaire suffisante et de qualité. Deux ateliers nationaux de planification de la réponse soudure ont rassemblé les acteurs humanitaires et gouvernementaux au cours du mois de février et avril 2023 dans le but de coordonner la réponse, d'éviter les doublons et d'assurer une assistance efficace et efficiente.

La présente étude vise à évaluer l'effcience et l'efficacité de la réponse soudure 2023 apportée par les Gouvernement du Burkina Faso, les Nations Unies et les ONG humanitaires dans les différentes localités bénéficiaires et tirer les enseignements nécessaires pour une meilleure planification de la réponse de 2024. Par ailleurs, l'objectif est également de comparer l'évolution des résultats dans le temps et de mesurer l'amélioration de la coordination.

En effet, dans le cadre conceptuel de la Protection Sociale Adaptative, les arrangements institutionnels et la coordination constituent un pilier incontournable. En particulier, la promotion du Nexus humanitaire-développement incite à la coordination entre les interventions gouvernementales et humanitaires en vue d'une réponse davantage efficace et impactante. Enfin, compte tenu du contexte burkinabè où les tensions intercommunautaires sont exacerbées par l'ampleur de la crise, les risques sur la cohésion sociale liée à la réponse humanitaire sont importants. Par conséquent, l'harmonisation des modalités d'intervention et une couverture des besoins équitables sont clés pour minimiser les frustrations et les incompréhensions.

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Cette capitalisation s'est focalisée sur l'assistance alimentaire d'urgence pendant la période de soudure 2023 et s'est basée sur les données compilées du Cluster Sécurité Alimentaire (à travers la matrice 5W) ainsi que du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA). Les deux bases de données ont été consolidées au cours d'un atelier organisé le 26 et 27 octobre 2023 afin d'éviter le double comptage et d'assurer la meilleure représentativité de la réponse globale compte tenu des données disponibles.

Deux principaux axes d'analyse ont été traités, à savoir :

L'efficacité de la réponse : l'objectif est de mesurer le taux de couverture en comparant le nombre de personnes en besoin – tels que définis par le Cadre Harmonisé (CH) de mars 2023 en situation projetée – et le nombre de personnes assistées en vivres ou en transferts monétaires.

Le degré d'harmonisation des modalités de transferts monétaires : l'objectif est d'analyser la disparité des modalités, à savoir le montant du transfert et la taille du ménage assisté, car c'est l'une des principales sources de tensions sociales.

3. RÉSULTATS

3.1 Le dispositif d'élaboration, de coordination et de suivi de la réponse

La réponse à la crise alimentaire au Burkina est élaborée de la manière suivante :

- Le SE-CNSA a la responsabilité de l'élaboration du PRSPV, basé sur les besoins identifiés à travers le processus du Cadre Harmonisé. Le PRSPV fournit le cadre de référence en termes de cibles et de ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des actions de réponse à la crise et il sert de base de plaidoyer pour la recherche des fonds nécessaires pour la réalisation des actions qui y sont inscrites.
- Le Cluster SECAL élabore le Plan Humanitaire de Réponse (HRP) qui est également basé sur les résultats des analyses du CH, et qui inclut les actions de réponse mises en œuvre par les acteurs humanitaires (agences des Nations Unies et ONG). Le HRP sert également en tant que base de plaidoyer pour la recherche de fonds.

Par le passé, il y a peu d'harmonisation entre les deux plans. Le Gouvernement et les humanitaires mettaient en œuvre les deux plans de manière parallèle et il était extrêmement compliqué de collecter et consolider les informations pour déterminer dans quelle mesure les besoins ont été satisfaits au niveau de l'ensemble du pays. Au cours des trois dernières années il y a eu un effort pour améliorer la coordination et la collaboration entre le SE-CNSA et le Cluster SECAL qui mérite d'être signalé.

Pour économiser les ressources et éviter les doublons, à partir de 2022 il a été décidé de répartir les rôles entre : i) le **Cluster SECAL** qui centralise la plupart des informations sur les actions mises en œuvre

par les partenaires humanitaires (agences des Nations Unies, ONG, coopérations bilatérales) dans le domaine de la sécurité alimentaire et ii) le **SE-CNSA**, qui, à travers des missions sur le terrain, collecte au niveau décentralisé les informations sur les actions mises en œuvre par le Gouvernement (y compris via les structures déconcentrées) et par les autres acteurs (privés, associations, partenaires qui financent des activités au niveau local) qui échappent au dispositif de suivi du Cluster.

3.2 Les données utilisées dans l'analyse

Le Cluster a son propre dispositif de collecte et de consolidation. La remontée des données est réalisée en continu via la matrice 5W. Le SE-CNSA a considérablement amélioré son dispositif de collecte des données lors des missions sur le terrain. Une fiche informatisée a été élaborée pour faciliter une collecte cohérente des données.

Deux ateliers de planification des actions à réaliser pendant la soudure ont été organisés en février et en avril 2023.

Un atelier de consolidation des données sur la réponse à la soudure collectées par les différents acteurs a été organisés en octobre 2023.

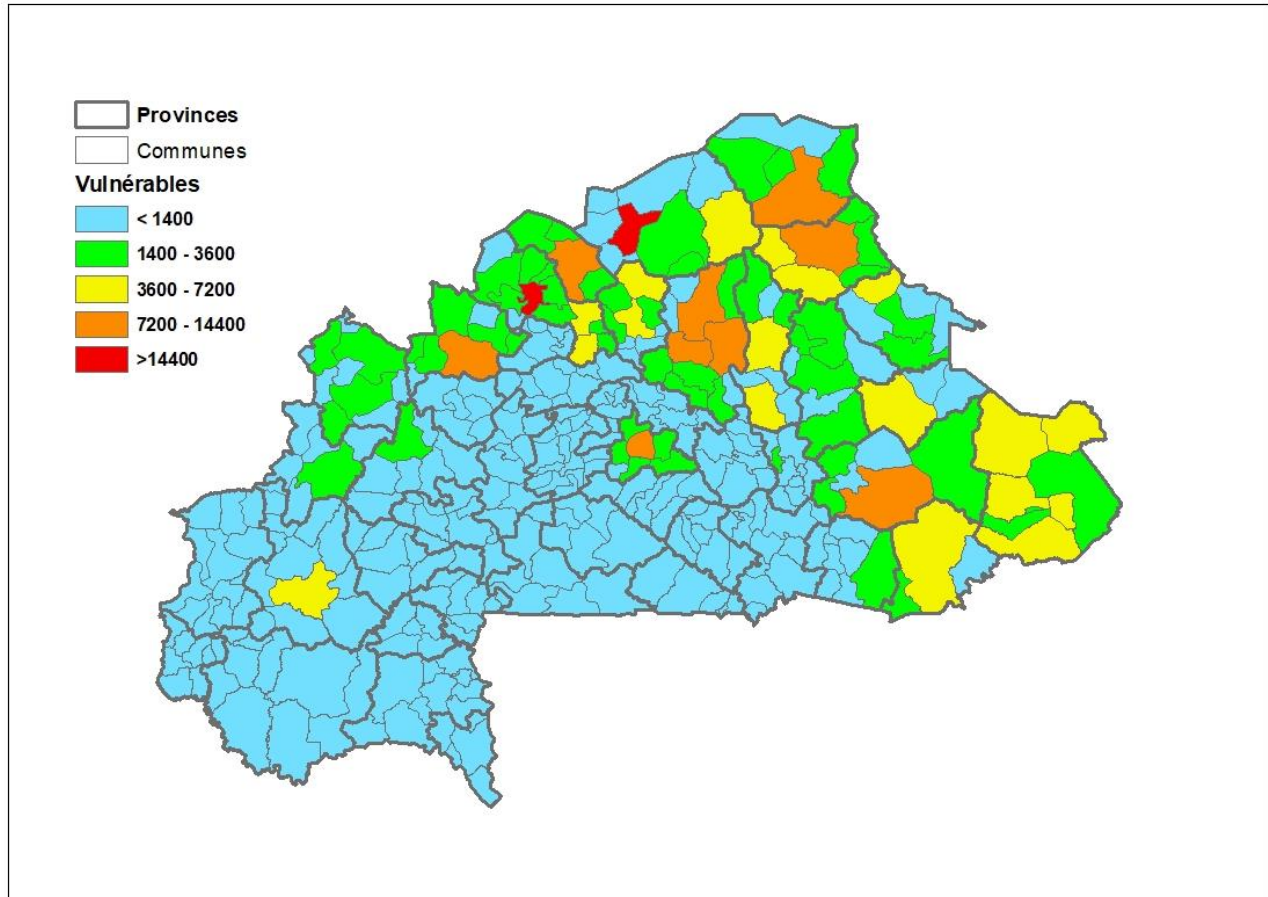
Les analyses sont basées sur les données suivantes :

- Les données relatives aux actions réalisées au cours de la **période juin – septembre 2023** mises à la disposition par le Cluster SECAL
- Les données relatives à l'**Objectif S01 – Sauver des vies** – Assistance alimentaire
- Les données relatives à la **Soudure Agricole**
- Le nombre de bénéficiaires **planifiés lors du 2^{ème} atelier** conjoint de planification Cluster – SE-CNSA
- Les nombre des personnes en phase 3 à 5 du CH par commune (mises à la disposition par le SAP)
- La taille des ménages par commune est celle utilisée par le SAP

En conclusion, la base de données utilisée pour les analyses est fiable par rapport aux données disponibles à la mi-novembre. La remontée des informations auprès des acteurs a continué après cette date et il est probable que le nombre final de bénéficiaires soit légèrement plus important.

3.3 Les résultats des actions de transferts monétaires et de distribution de vivres

Les vulnérables. Le CH du mois de mars 2023 a identifié 3 351 048 personnes vulnérables, c'est-à-dire classés 3 à 5 en phase projetée. Les personnes vulnérables étaient localisées dans toutes les 351 communes du pays. La carte n.1 montre la répartition du nombre de personnes vulnérables par commune.



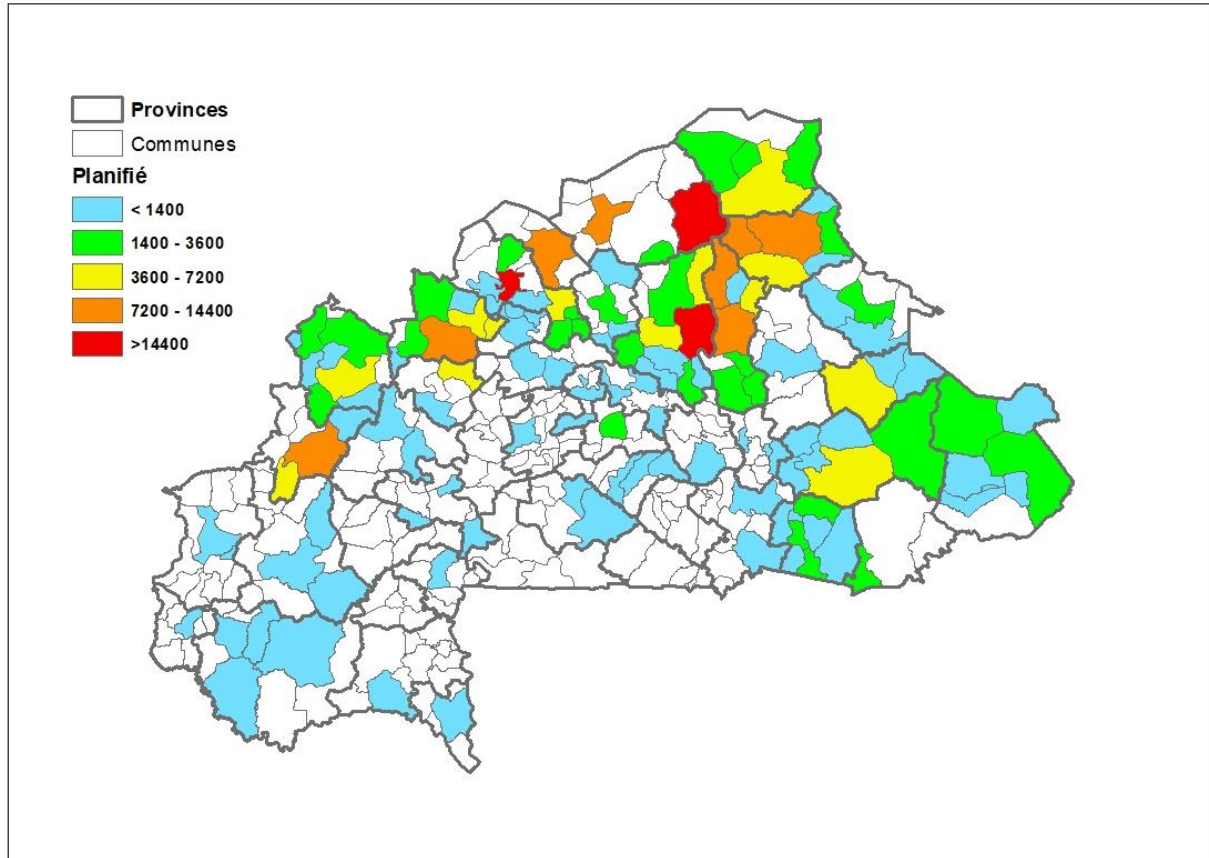
Carte n. 1 – Nombre de ménages classés 3 à 5 en phase projetée du CH en 2023

La planification. L'assistance alimentaire a été planifiée pour 2 069 716 personnes, qui représente 61,8% des personnes vulnérables identifiées par le CH. La planification concernait 137 communes, c'est-à-dire 39% du total (Carte n. 2). La planification est un processus qui détermine les communes qui seront privilégiées dans la mise en œuvre de la réponse et il est basé essentiellement sur trois critères :

- Le classement des communes sur la base de la gravité du risque en termes de sécurité alimentaire, laquelle dépend d'une part des résultats du CH (qui s'arrête au niveau des provinces) et d'autre part des informations additionnelles collectées par le SAP au niveau des communes ;
- Le positionnement préférentiel des acteurs de mise en œuvre sur le terrain, qui dépend de la situation sécuritaire dans les différentes communes, et du confort dérivé de l'exécution des activités dans un contexte mieux maîtrisé ;

- La disponibilité des financements pour mettre en œuvre la réponse.

Ce processus a été piloté par le SE-CNSA en collaboration avec le Cluster SECAL, qui est en relation constante avec les acteurs humanitaires.



Carte n. 2 – Nombre de ménages planifiés pour l'assistance alimentaire lors de la soudure 2023

Les bénéficiaires de l'assistance au niveau national. En 2023, au cours de la période de la soudure, 1 548 417 personnes (229 114 ménages) ont bénéficié d'une assistance alimentaire. Si l'on considère l'ensemble du pays, le taux de ménages ayant bénéficié de l'assistance alimentaire a été de 46,2% par rapport au nombre total national de ménages vulnérables (phases 3 à 5 du CH).

Réponse à la soudure en 2023 au niveau national				
Ménages 3 à 5	Planifié	Taux de planification	Réalisé	Taux de réalisation
3 351 048	2 069 716	61,8%	1 548 417	46,2%

Le CH de mars 2023 avait aussi classé 9 provinces en phase 3 et 6 provinces en phase 4. Le taux des réalisations dans les provinces en phase 3 est presque le double (60%) par rapport aux provinces en phase 4 (31%) (tableau n.1). Cela peut s'expliquer avant tout par les problèmes de sécurité qui sont responsables à la fois de la gravité de la phase du CH qui leur est attribuée, et des obstacles à la réalisation de la réponse à la crise.

Niveau	2023				
	Nombres ménages 3 à 5	Nombre ménages planifiés	Nombre ménages bénéficiaires	Réalisé/Ménages 3 à 5	Réalisé/Planifiés
Phase 3	241 624	178 044	145 332	60%	82%
Phase 4	200 182	146 510	63 025	31%	43%

Tableau n.1 – Taux de réalisation dans les provinces classées en phase 3 et 4 du CH.

Comparaison avec la réponse à la soudure en 2022. Si l'on prend en compte uniquement les communes qui ont reçu l'assistance alimentaire en 2023 (tableau n.2), le nombre des ménages bénéficiaires représente 69% du nombre de ménages vulnérables (phase 3 à 5 du CH) dans les mêmes communes. Ce nombre a sensiblement diminué par rapport à 2022 à la fois en valeur absolue (229 114 au lieu de 295 464 – baisse de 22,5%), et en pourcentage (69% au lieu de 78%).

Niveau	2023			2022		
	Nombre ménage 3 à 5	Nombre ménages bénéficiaires	Taux de réalisation	Nombre ménages 3 à 5	Nombre ménages bénéficiaires	Taux de réalisation
National	331 566	229 114	69%	378 454	295 464	78%
Sahel	109 463	31 120	28%	85 888	42 180	49%
Centre-Nord	78 446	91 886	117%	89 149	130 680	147%
Nord	57 423	38 632	67%	74 986	30 074	40%
Boucle du Mouhoun	43 670	48 738	112%	32 586	43 101	132%
Est	43 497	16 303	37%	68 836	35 232	51%
Centre-Est	3 359	300	9%	5 495	1 537	28%
Hauts-Bassins	1 640	213	13%	6 453	428	7%
Pateau Central	1 240	1 700	137%	9 226	6 670	72%
Cascades	864	223	26%	1 822	2 707	149%
Centre-Ouest				4 013	2 855	71%

Tableau n.2 – Comparaison des nombres de bénéficiaires et des taux de réalisation entre 2023 et 2022 dans les communes ayant reçu l'assistance alimentaire.

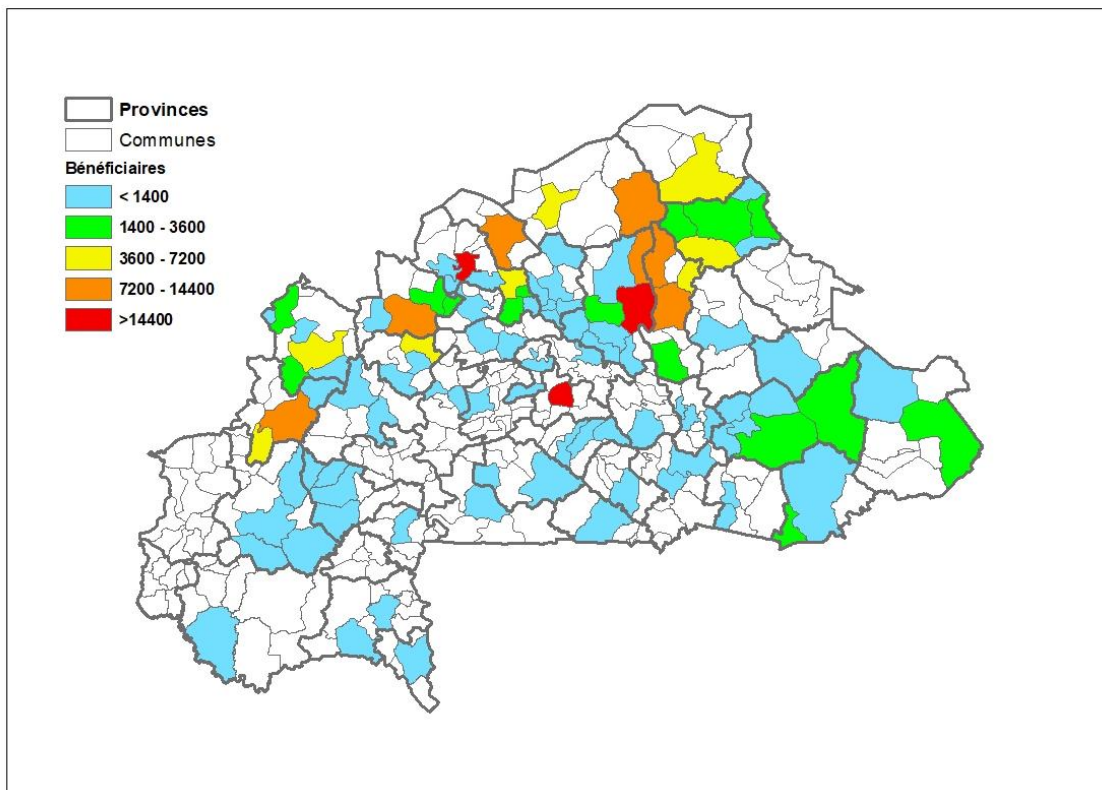
Au niveau des régions, la comparaison entre 2023 et 2022 fait également ressortir :

- Une baisse du nombre de bénéficiaires dans la plupart des régions, à l'exception des régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun ;
- Une baisse significative à la fois du nombre de bénéficiaires (de 42 180 à 31 120 ménages) et du taux de réalisation (de 49% à 28%) dans la région du Sahel, bien qu'elle ait été classée entièrement en phase 4 du CH, et que le nombre de bénéficiaires planifiés ait été le plus élevé.

Sans doute l'interdiction des transferts monétaires couplée aux problèmes d'accès à cause de l'insécurité et des couts de transport des vivres, a eu un impact significatif sur ce résultat ;

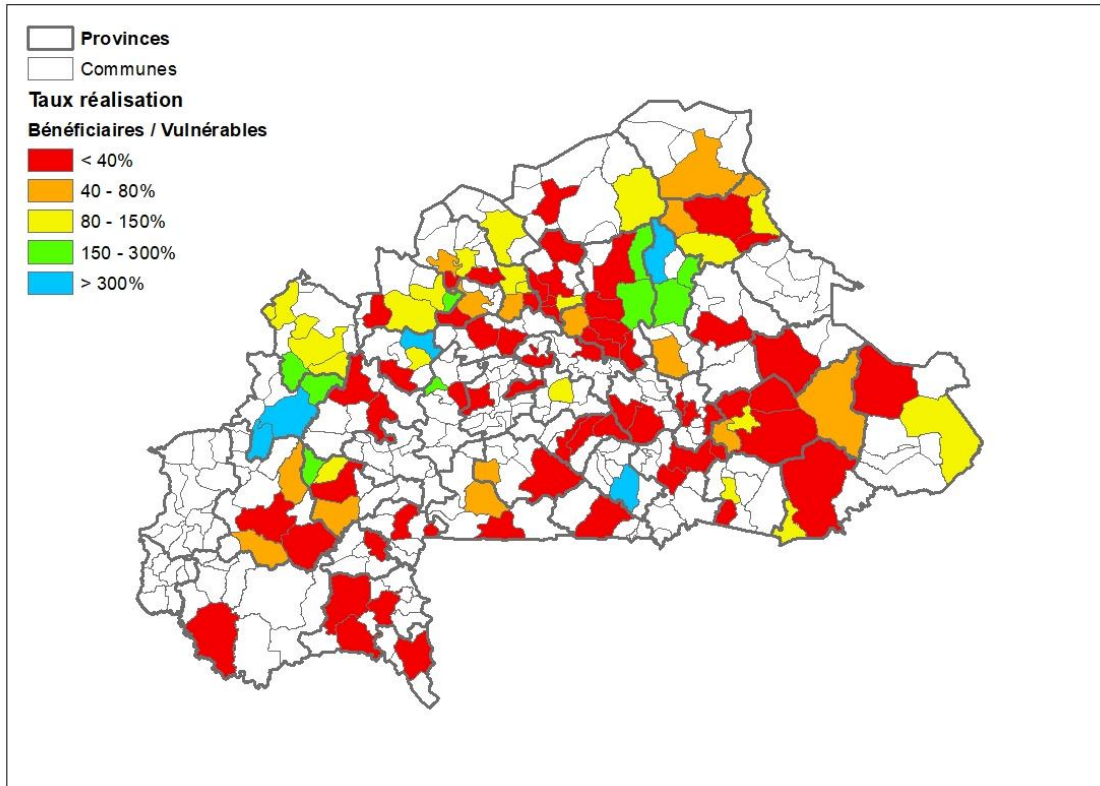
- Une évolution similaire est constatée dans la région de l'Est qui a vu le nombre de ménages bénéficiaires se réduire en 2023 de moitié (de 36 232 à 16 303) et le taux de réalisation baisser de 51% en 2022 à 37% en 2023 ;
- Une amélioration sensible du taux de réalisation dans la région du Nord (de 40% en 2022 à 67% en 2023) ;
- Un taux de réalisation qui dépasse le 100% dans les régions du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun, respectivement 117% et 112%, bien que l'excès soit moins marqué qu'en 2022 où il était respectivement de 147% et 132%. Cela est en bonne partie le résultat d'une meilleure coordination de la planification, combinée au Centre-Nord à la baisse significative des bénéficiaires.

Analyse au niveau des communes. Compte tenu que, pour des raisons d'accessibilité sécuritaire et de positionnement des acteurs humanitaires, la planification se fait à l'échelle géographique des communes, cette échelle a été la base des efforts de coordination des ateliers organisés conjointement par le SE-CNSA et le Cluster SECAL. La carte n.3 montre les communes qui ont bénéficié de la réponse.



Carte n.3 – Nombre de ménages par commune ayant bénéficié de l'assistance alimentaire

La carte n.4 montre le taux de réalisation par commune par rapport à la population vulnérable (phase 3 à 5 du CH).



Carte n.4 – Taux de réalisation par commune par rapport à la population en phase 3 à 5 du CH

Comme illustré en tableau n.3, dans plus de 40% des communes le taux de couverture des besoins – tels qu’exprimés par le CH – a été inférieur à 40%. C’est légèrement mieux qu’en 2022 où il dépassait 50% mais encore largement insuffisant. Le nombre de communes où le taux de réalisation varie entre 80 et 150% est passé de 10,7 à 18,6%, témoignant là aussi d’un léger progrès. Enfin le nombre de communes où le taux a dépassé 150% a lui aussi évolué dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Taux de réalisation	2023		2022	
	Nombre de communes	Pourcentage des communes	Nombres de communes	Pourcentage des communes
< 40%	46	41,4%	73	52,14%
40-80%	29	25,7%	28	20%
80-150%	21	18,6%	15	10,71%
> 150%	16	14,3%	24	17,14%
Total	112		140	

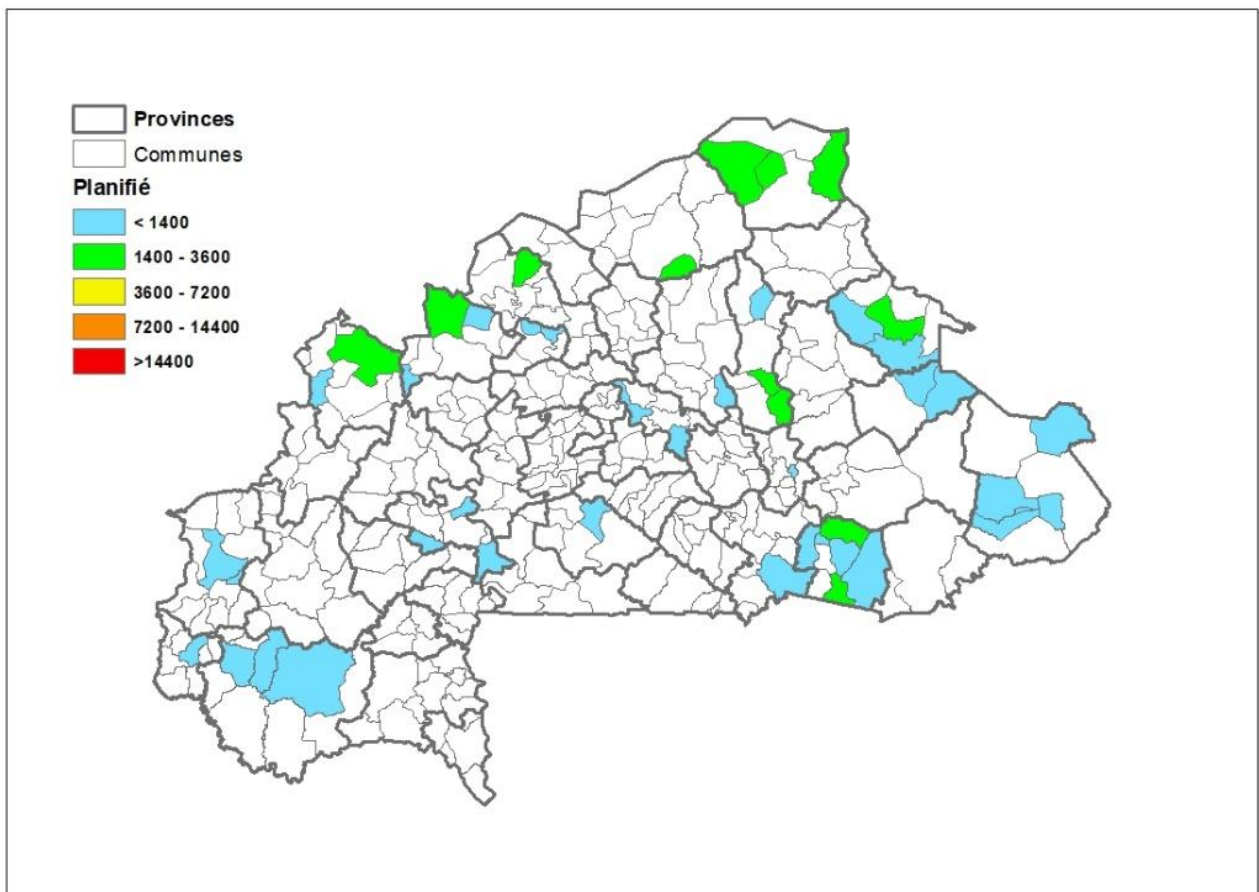
Tableau n.3 – Répartition des communes par taux de couverture des besoins tels qu’exprimés par le CH.

Les acteurs de la réponse. Les organisations qui ont atteint le plus grand nombre de bénéficiaires sont le PAM (46%) et le Projet Filets Sociaux – PFS (46,3%). En 2022 la proportion était pratiquement équivalente pour le PAM (47,4%) mais plus faible pour le PFS (33,5%). La proportion de bénéficiaires couverte par les autres acteurs est passée de 19,1% en 2022 à 7,7% en 2023.

Organisation chef de file	Bénéficiaires	%
Projet filet sociaux	106 183	46,3%
PAM	105 439	46,0%
OXFAM	5 191	2,3%
Croix-Rouge de Belgique	3 396	1,5%
WELTHUNGERHILFE (WHH)	2 198	1,0%
WW-GVC	1 764	0,8%
OCADES Caritas Burkina	1 430	0,6%
IRC	955	0,4%
Save the Children International	874	0,4%
Catholic Relief Services	500	0,2%
Croix-Rouge Burkinabè (CRBF)	444	0,2%
Help	430	0,2%
Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC)	200	0,1%
World Vision International	110	0,0%
Total	229 114	

Tableau n.3 – Répartition des bénéficiaires par organisation chef de file

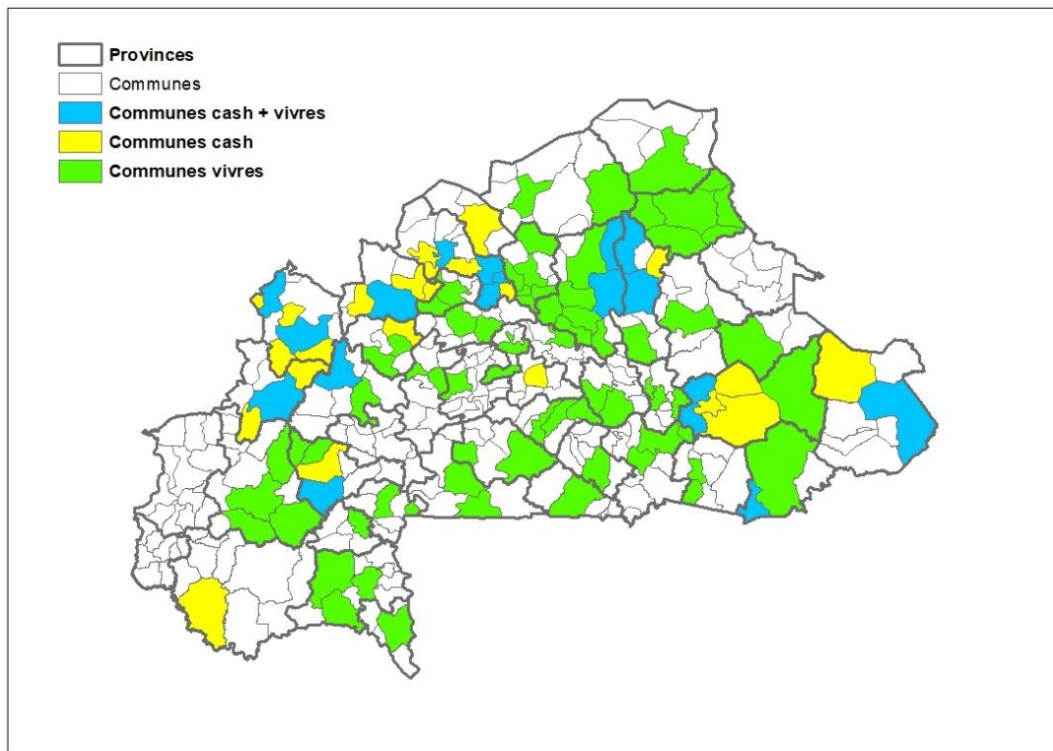
Les zones qui n’ont bénéficié d’aucune assistance. La réponse à la soudure a concerné 112 communes, c’est-à-dire le 81,7% des 137 communes planifiées. Dans la carte n.5 on voit les communes planifiées qui n’ont pas bénéficié d’interventions d’assistance alimentaire. Dans la majorité des cas, il s’agit des zones du pays les moins affectées par la crise, mais il y a eu également de nombreuses communes situées dans les régions en phase 3 et 4 du CH qui n’ont bénéficié d’aucune assistance. Lors de l’atelier de bilan de la soudure, organisé en novembre par le SE-CNSA en collaboration avec le Cluster SECAL, il n’a pas été possible de déterminer de manière claire les raisons qui ont amené à délaisser ces communes bien qu’elles aient fait objet de planification. L’insécurité a été évoquée comme la raison principale, mais cette problématique mérite probablement d’être clarifiée davantage.



Carte n. 5 – Communes planifiées qui n’ont bénéficié d’aucune assistance alimentaire

3.4 La typologie des interventions

La carte n.6 montre la répartition de la typologie d'intervention dans les différentes communes. Le nombre de ménages bénéficiaires de l'assistance alimentaire n'a pas évolué de manière importante pendant la phase de la soudure ; on est passé d'environ 100 000 ménages en juin à 114 000 en septembre. Le mois qui a connu le plus grand nombre de bénéficiaires a été juillet avec 125 000 ménages touchés.



Carte n.6 – Répartition géographique des typologies d'intervention.

Transferts monétaires. En ce qui concerne les transferts monétaires, globalement on constate une nette augmentation du nombre de ménages bénéficiaires entre juin et juillet (tableau n.4) car ce dernier est le seul mois où cette modalité a été réalisée dans la région du Centre-Nord. Dans les mois d'août et septembre, le nombre de ménages est stable, légèrement au-dessus de 75 000.

Région	Juin		Juillet		Août		Septembre	
	Cash	%	Cash	%	Cash	%	Cash	%
Boucle du_Mouhoun	20 491	46,2%	35 199	33,4%	41 495	52,8%	41 051	53,8%
Cascades					223	0,3%		
Centre_Est								
Centre_Nord			46 282	43,9%				
Est	310	0,7%	310	0,3%	5 786	7,4%	5 181	6,8%
Hauts_Basins				213				
Nord	23 526	53,1%	23 582	22,4%	30 848	39,3%	30 052	39,4%
Plateau Central								
Sahel								
Total général	44 327	100%	105 373	100%	78 564	99,7%	76 283	100%

Tableau n.4 – Evolution des transferts monétaires par région et par mois

Au niveau des régions, dans la Boucle du Mouhoun les ménages bénéficiaires doublent entre juin et septembre, où on passe de 20 491 à 41 051. On remarque une augmentation significative également dans la région du Nord qui passe de 23 526 à 30 052 ménages atteint. Dans la région de l'Est le volume est très bas en juin et juillet, et augmente faiblement ensuite. Dans la région du Centre-Nord les transferts monétaires ont été effectués uniquement en juillet avant la suspension par le Gouverneur.

En 2022, le Centre-Nord avait reçu presque la moitié du volume total des transferts monétaires avec plus de 100 000 ménages bénéficiaires, alors qu'en 2023 les transferts n'ont été réalisés qu'en juillet sur la moitié des ménages. A cela il faut ajouter l'interdiction totale au Sahel et au très faible volume distribué dans l'Est. Par conséquent, le nombre total de ménages bénéficiaires des transferts monétaires en 2023 n'a été que de 50% par rapport à 2022.

Organisation chef de file	Juin	Juillet	Août	Septembre	Tot	%
Projet filets sociaux	42 947	104 221	57 939	57 939	104 221	82,9%
PAM			18 344	18 344	18 344	14,6%
IRC			955		955	0,8%
Save the Children International	560	332	446		560	0,4%
Croix-Rouge de Burkinabè (CRBF)			444		444	0,4%
WELTHUNGERHILFE (WHH)			436		436	0,3%
OCADES Caritas Burkina	820	820			820	0,7%
Tot	44 327	105 373	78 564	76 283	125 780	100%

Tableau n.5 – Répartition des transferts monétaires par organisation « chef de file »

Le tableau n.5 montre la répartition des bénéficiaires des transferts monétaires entre les chefs de file. Le PFS est l'acteur qui a touché le plus de ménages (82,9%), suivi par le PAM (14,6%).

Distributions de vivres. Au niveau global, les distributions de vivres ont touché le plus grand nombre de bénéficiaires en juin (56 000), puis se sont réduites à moins de la moitié en juillet, pour enfin se stabiliser légèrement au-dessus de 35 000 au cours des mois suivants (tableau n.6).

	Juin	Juillet	Août	Septembre
Région	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres
Boucle du_Mouhoun	571			
Cascades				
Centre_Est		300		
Centre_Nord	30 489	2 720	12 539	13 697
Est	7 578	3 427		
Hauts_Basins				
Nord	5 608			
Plateau Central			1 700	1 700
Sahel	11 793	13 591	21 427	22 334
Total général	56 039	20 038	35 666	37 731

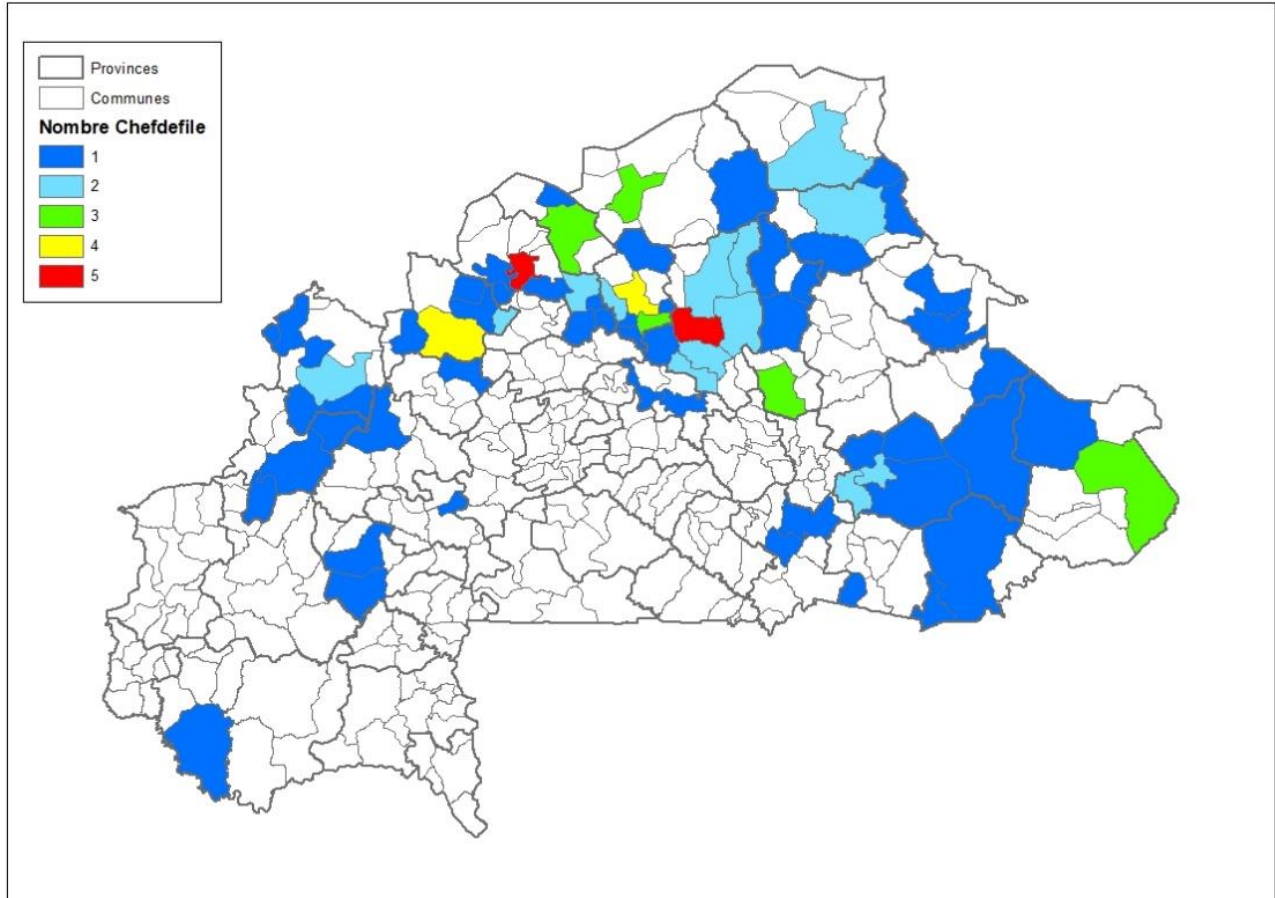
Tableau n.6 – Evolution du nombre de ménages bénéficiaires de vivres par région et par mois

Au niveau des régions, au Sahel, les volumes sont passé d'environ 12 000 en juin-juillet, à environ 22 000 les mois suivants. Au Centre-Nord on est passé de 30 000 à 2 700 entre juin et juillet pour se stabiliser autour de 13 000. Dans la plupart des autres régions (Boucle du Mouhoun, Nord, Est et Centre-Est) les volumes des distributions ont baissé entre juin et juillet pour se tarir ensuite.

A cause de l'interdiction des transferts monétaires dans certaines régions, il a été essayé de remplacer la modalité par la distributions de vivres, mais cela a posé un certain nombre de problèmes : i) difficulté à convertir en distribution de vivres des projets conçus pour être réalisés à travers les transferts monétaires, ii) les énormes défis sécuritaires et logistiques pour leur transport vers les zones de distribution, et iii) l'augmentation exponentielle des coûts opérationnels (location des camions, transport par voie aérienne). Cela s'est traduit dans un nombre de bénéficiaires atteints inférieur à l'année passée.

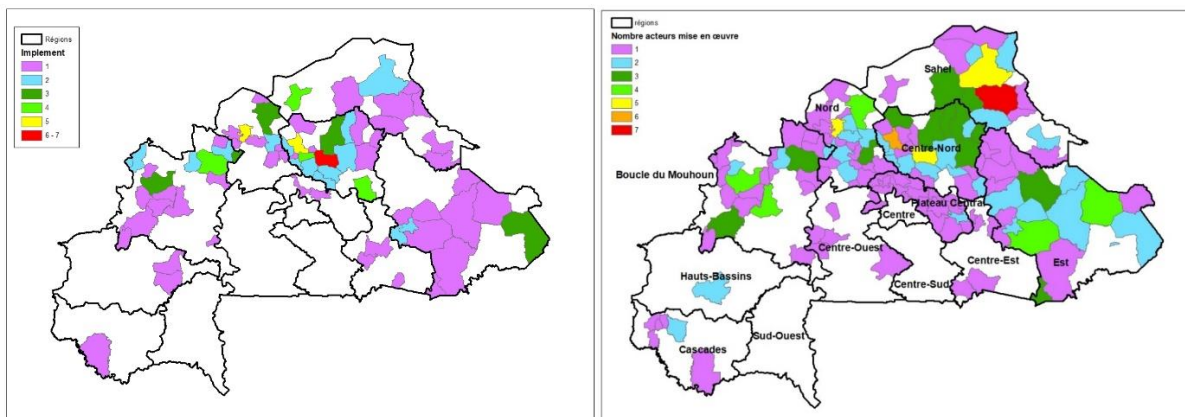
3.5 Présence des partenaires

Organisations « chef de file ». La carte n. 7 montre la densité des organisations « chef de file » pendant la soudure en 2023. Les communes où on compte le plus grand nombre d'acteurs sont Kaya et Ouahigouya (5) suivies par Kongoussi et Tougan (4). On peut néanmoins remarquer que la large majorité des communes ne comptent que 1 ou 2 organisations. Il faut rappeler que compte tenu de la difficulté de partager des listes de bénéficiaires entre organisations, le principe d'un acteur par commune a été promu lors de la planification afin d'éviter les doublons. Certaines communes peuvent faire exception à cette règle si elles comportent un nombre important de ménages vulnérables.



Carte n.7 – Répartition géographique du nombre d'organisations « chef de file » par commune.

Partenaires d'implémentation. La carte n. 8 montre la densité des « partenaires d'implémentation » pendant la soudure en 2023. La répartition suit de très près celle des chefs de file. La commune où on rencontre le plus grand nombre d'acteurs est Kaya (7) suivie par Kongoussi (6) et Ouahigouya (5). Dans ce cas aussi, la large majorité des communes ne comptent que 1 ou 2 organisations.



Carte n.8 – Répartition géographique du nombre de « partenaires d'implémentation » par commune en 2023 (à gauche) et 2022 (à droite).

Un effort a été fait en termes de coordination pour essayer de mieux répartir la distribution spatiale des acteurs. Dans le tableau n.7 sont comparées les communes avec le nombre le plus élevé de partenaires d'implémentation en 2023 (colonne de gauche) et le nombre de partenaires en 2022 dans les mêmes communes. Dans la plupart de cas il y a eu une augmentation du nombre de partenaires.

Province	Commune	Nombre en 2023	Nombre en 2022
Sanmatenga	Kaya	7	5
Bam	Kongoussi	5	6
Yatenga	Ouahigouya	5	5
Namentenga	Boulsa	4	1
Soum	Djibo	4	1
Bam	Sabce	4	1
Sourou	Tougan	4	3
Sanmatenga	Barsalogho	3	3
Tapoa	Diapaga	3	2
Sourou	Lankoue	3	2
Kossi	Nouna	3	4
Loroum	Titao	3	4

Tableau n.7 – Evolution entre 2022 et 2023 dans les communes avec les nombres de partenaires d'implémentation les plus élevés en 2023

De manière symétrique, le tableau n. 8 montre l'évolution de la présence des partenaires d'implémentation dans les communes où il y avait le nombre le plus élevé de partenaires par commune en 2022 (colonne de gauche). On peut remarquer que dans ce cas il y a eu presque partout une significative diminution du nombre de partenaires.

Province	Commune	Nombre en 2023	Nombre en 2022
Seno	Dori	7	1
Bam	Kongoussi	6	5
Oudalan	Gorom-Gorom	5	2
Sanmatenga	Kaya	5	7
Yatenga	Ouahigouya	5	5
Mouhoun	Dedougou	4	1
Gourma	Fada N'Gourma	4	1
Tapoa	Kantchari	4	1

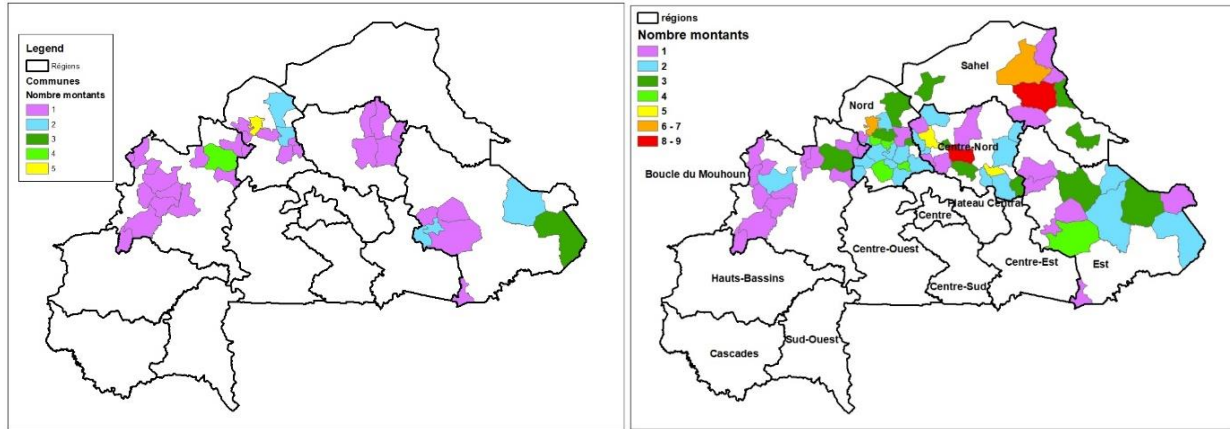
Tableau n.8 – Evolution entre 2022 et 2023 dans les communes avec les nombres de partenaires d'implémentation les plus élevés en 2022

On ne peut déterminer une tendance globale évidente bien que, lors des ateliers de coordination, les acteurs humanitaires, en particulier le PAM, aient montré une grande disponibilité pour ajuster la planification de la réponse sur la base du positionnement des autres acteurs qui disposaient de moins de flexibilité. Vraisemblablement, se sont superposés d'autres facteurs qu'il serait utile de faire ressortir avant la prochaine soudure.

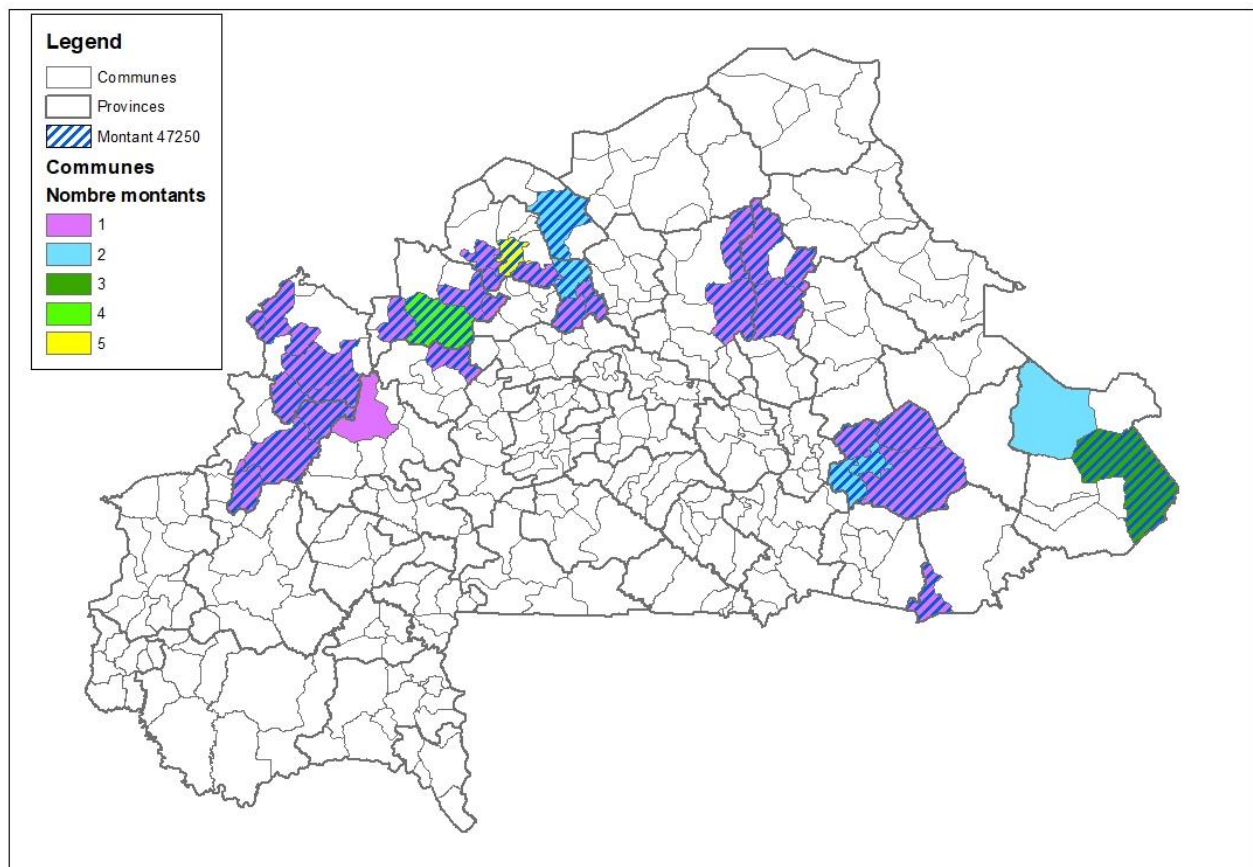
3.6 Focus sur les transferts monétaires

Les transferts monétaires ont concerné 4 des 5 régions les plus affectées par l'insécurité et la vulnérabilité : Centre-Nord, Nord, Est et Boucle du Mouhoun. Dans la région du Sahel, cette modalité d'assistance alimentaire n'a pas été autorisée pendant la soudure 2023.

En 2023, au niveau national 8 montants différents ont été distribués (tableau n.8) au total, au lieu de 18 en 2022. Au niveau des communes (carte n.9) on a distribué 5 montants à Ouahigouya, 4 à Tougan, 3 à Diapaga et 2 montants dans cinq autres communes. Ailleurs on a utilisé un seul montant (47 250 FCFA par ménage) qui est le montant adopté par le gouvernement dans le Plan de Réponse (PRSPV). A remarquer aussi que le montant officiel a été utilisé pratiquement dans toutes les communes (carte n. 10) où on a effectué les transferts monétaires, et qu'il a été utilisé pour 99,2% du volume total des transferts.



Carte n.9 – Nombre de montants distribués par ménage et par commune en 2023 (à gauche) et 2022 (à droite).



Carte n.10 – Communes où a été utilisé le montant officiel de 47 250 FCFA (rayures diagonales)

Il est indiscutable que les résultats des efforts de coordination produits par le SE-CNSA et le Cluster SECAL, se soient manifestés par l'adoption généralisée du montant officiel (47 250 FCFA) et par la significative réduction du nombre de montants utilisés pour les transferts monétaires. Il faut rester prudents car d'une part, le volume des transferts monétaires distribué en 2023 a été assez réduit du point de vue quantitatif et spatial par rapport à 2022, et d'autre part, 97,5% des transferts ont été distribués par

deux acteurs (PFS et PAM). Par conséquent, il faut rester actif et vigilant lors des instances de coordination prévues en 2024 pour la planification de la réponse à la soudure.

Valeur en CFA par ménage
34 700
43 140
47 250
49 180
51 000
55 750
94 000
140 750

Tableau n.9 – Montants distribués

ANNEXE : Couverture des besoins par commune

Région	Province	Commune	Bénéficiaires	Bénéf__cash	Bénéf__vivres	Vulnérables CH	Planifié	Réalisé/Vuln	Réal/Plan
Boucle du Mouhoun	Banwa	Kouka	28847	28847	0	4623	28847	624,0%	100,0%
Boucle du Mouhoun	Banwa	Sanaba	6083	6083	0	4042	6083	150,5%	100,0%
Boucle du Mouhoun	Banwa	Solenzo	65623	60067	5556	16642	60067	394,3%	109,2%
Boucle du Mouhoun	Kossi	Bourasso	5922	5922	0	4106	8992	144,2%	65,9%
Boucle du Mouhoun	Kossi	Madouba	2473	2473	0	2543	2993	97,2%	82,6%
Boucle du Mouhoun	Kossi	Djibasso	20319	11986	8333	23168	22689	87,7%	89,6%
Boucle du Mouhoun	Kossi	Nouna	30815	26648	4167	24852	31089	124,0%	99,1%
Boucle du Mouhoun	Kossi	Bomborokuy	7959	7959	0	8324	7959	95,6%	100,0%
Boucle du Mouhoun	Kossi	Dokuy	23569	23569	0	14855	23569	158,7%	100,0%
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Safane	1306	0	1306	7464	1292	17,5%	101,1%
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dedougou	3835	1085	2750	15857	2745	24,2%	139,7%
Boucle du Mouhoun	Nayala	Yaba	32172	32172	0	6156	32172	522,6%	100,0%
Boucle du Mouhoun	Nayala	Ye	1667	0	1667	8150	1411	20,5%	118,1%
Boucle du Mouhoun	Nayala	Toma	5278	0	5278	5383		98,0%	
Boucle du Mouhoun	Sourou	Kassoum	3509	3509	0	11027	13205	31,8%	26,6%
Boucle du Mouhoun	Sourou	Kiembara	15710	15710	0	19012	29914	82,6%	52,5%

Boucle du Mouhoun	Sourou	Lankoue	22802	22802	0	10913	25048	208,9%	91,0%
Boucle du Mouhoun	Sourou	Tougan	65583	40691	8055	60494	52636	108,4%	124,6%
Cascades	Comoe	Niangoloko	1650	1650	0	4631	3427	35,6%	48,1%
Centre	Kadiogo	Ouagadougou	104832	104832	0	77934	18490	134,5%	567,0%
Centre-Est	Boulgou	Tenkodogo	2228	0	2228	8811	1525	25,3%	146,1%
Centre-Est	Boulgou	Bissiga	121	0	121	1303		9,3%	
Centre-Est	Boulgou	Bagre	700	0	700	3149		22,2%	
Centre-Est	Koumpelogo	Yargatenga	700	0	700	5659	3500	12,4%	20,0%
Centre-Est	Koumpelogo	Ouargaye	6389	0	6389	6001	21000	106,5%	30,4%
Centre-Est	Kouritenga	Gounghin	1444	0	1444	8409	1456	17,2%	99,2%
Centre-Est	Kouritenga	Pouytenga	2167	0	2167	12557	2174	17,3%	99,7%
Centre-Est	Kouritenga	Koupela	2222	0	2222	8115		27,4%	
Centre-Nord	Bam	Bourzanga	1085	0	1085	36273	6434	3,0%	16,9%
Centre-Nord	Bam	Guibare	614	0	614	7547	3500	8,1%	17,5%
Centre-Nord	Bam	Kongoussi	7522	0	7522	31646	14775	23,8%	50,9%
Centre-Nord	Bam	Sabce	7472	0	7472	7713	7459	96,9%	100,2%
Centre-Nord	Bam	Rouko	748	0	748	4952		15,1%	
Centre-Nord	Bam	Tikare	3333	0	3333	10388		32,1%	
Centre-Nord	Namentenga	Boulsa	14224	0	14224	28796	19482	49,4%	73,0%
Centre-Nord	Namentenga	Yalgo	35910	35910	0	17079	35896	210,3%	100,0%
Centre-Nord	Namentenga	Tougouri	94560	89005	5555	43092	91910	219,4%	102,9%
Centre-Nord	Namentenga	Bouroum	61028	56861	4167	19824	56861	307,8%	107,3%
Centre-Nord	Sanmatenga	Ziga	1389	0	1389	11517	15347	12,1%	9,1%
Centre-Nord	Sanmatenga	Barsalogho	1945	0	1945	50245	12798	3,9%	15,2%
Centre-Nord	Sanmatenga	Korsimoro	2467	0	2467	12625	5676	19,5%	43,5%
Centre-Nord	Sanmatenga	Boussouma	4366	0	4366	20276	8366	21,5%	52,2%

Centre-Nord	Sanmatenga	Kaya	14834	0	14834	68366	26893	21,7%	55,2%
Centre-Nord	Sanmatenga	Mane	9333	0	9333	19301	12674	48,4%	73,6%
Centre-Nord	Sanmatenga	Pissila	120387	117054	3333	54722	120239	220,0%	100,1%
Centre-Nord	Sanmatenga	Pensa	60634	25144	35490	24694	25144	245,5%	241,1%
Centre-Ouest	Boulkiemde	Koudougou	389	0	389	2260	391	17,2%	99,5%
Centre-Ouest	Sanguie	Dassa	4444	0	4444	1663		267,2%	
Centre-Ouest	Sanguie	Reo	556	0	556	4216		13,2%	
Centre-Ouest	Sissili	Leo	250	0	250	2448		10,2%	
Centre-Ouest	Sissili	To	2222	0	2222	3285		67,6%	
Centre-Ouest	Ziro	Sapouy	1166	0	1166	6684	1157	17,4%	100,8%
Centre-Ouest	Ziro	Gao	1389	0	1389	2090		66,5%	
Centre-Sud	Bazega	Kombissiri	917	0	917	5343	925	17,2%	99,1%
Centre-Sud	Bazega	Gaongo	500	0	500	2893	501	17,3%	99,8%
Centre-Sud	Bazega	Doulougou	527	0	527	3006	520	17,5%	101,3%
Centre-Sud	Nahouri	Po	330	0	330	1174		28,1%	
Centre-Sud	Zoundweogo	Gogo	2361	0	2361	528		447,2%	
Est	Gnagna	Bogande	7222	0	7222	21630	3744	33,4%	192,9%
Est	Gourma	Fada N'Gourma	14521	14521	0	76774	37093	18,9%	39,1%
Est	Gourma	Matiacoali	11358	0	11358	24592	24779	46,2%	45,8%
Est	Gourma	Yamba	1747	1747	0	9938	1813	17,6%	96,4%
Est	Gourma	Diapangou	5479	5479	0	6499	5539	84,3%	98,9%
Est	Gourma	Diabo	6408	4186	2222	11863	4496	54,0%	142,5%
Est	Gourma	Tibga	3679	2012	1667	15024	2173	24,5%	169,3%
Est	Komondjari	Gayeri	2778	0	2778	35511	32753	7,8%	8,5%
Est	Kompienga	Kompienga	17004	6560	10444	16641	18222	102,2%	93,3%

Est	Kompienga	Pama	6527	0	6527	35030		18,6%	
Est	Tapoa	Kantchari	1085	1085	0	35852	19348	3,0%	5,6%
Est	Tapoa	Diapaga	20742	7259	13483	18482	16466	112,2%	126,0%
Hauts-Bassins	Houet	Karangasso - Vigue	1472	0	1472	8461	4090	17,4%	36,0%
Hauts-Bassins	Houet	Satiri	2222	0	2222	2918	2625	76,1%	84,6%
Hauts-Bassins	Houet	Bobo- Dioulasso	5207	0	5207	28624	4955	18,2%	105,1%
Hauts-Bassins	Houet	Peni	2500	0	2500	4717		53,0%	
Hauts-Bassins	Tuy	Koumbia	736	458	278	1598	277	46,1%	265,7%
Hauts-Bassins	Tuy	Bekuy	1250	0	1250	800		156,3%	
Hauts-Bassins	Tuy	Bereba	1111	0	1111	1125		98,8%	
Hauts-Bassins	Tuy	Houde	1674	1674	0	6892		24,3%	
Nord	Loroum	Titao	92082	88648	0	78117	81082	117,9%	113,6%
Nord	Passore	Arbole	1111	0	1111	5534	4348	20,1%	25,6%
Nord	Passore	Yako	2222	0	2222	7878	4974	28,2%	44,7%
Nord	Yatenga	Rambo	6484	6484	0	19902	20699	32,6%	31,3%
Nord	Yatenga	Oula	2654	2654	0	19508	5609	13,6%	47,3%
Nord	Yatenga	Kalsaka	13306	11084	2222	28270	17209	47,1%	77,3%
Nord	Yatenga	Seguenega	28052	15551	12501	30133	34195	93,1%	82,0%
Nord	Yatenga	Tangaye	8829	8829	0	13408	9810	65,8%	90,0%
Nord	Yatenga	Zogore	992	992	0	7231	1102	13,7%	90,0%
Nord	Yatenga	Ouahigouya	102568	73402	29166	102856	103364	99,7%	99,2%
Nord	Yatenga	Kossouka	12305	5638	6667	11327	10275	108,6%	119,8%
Nord	Zonoma	Gourcy	1667	0	1667	3898	2817	42,8%	59,2%
Nord	Zonoma	Boussou	237	0	237	971		24,4%	

Plateau Central	Ganzourgou	Boudry	389	0	389	2307	399	16,9%	97,5%
Plateau Central	Ganzourgou	Mogtedo	278	0	278	1546	268	18,0%	103,7%
Plateau Central	Kourweogo	Sourgoubila	1000	0	1000	5795	1003	17,3%	99,7%
Plateau Central	Kourweogo	Bousse	1111	0	1111	6429	1113	17,3%	99,8%
Plateau Central	Oubritenga	Zitenga	1306	0	1306	7488	1296	17,4%	100,8%
Sahel	Oudalan	Gorom-Gorom	38889	0	38889	59140	37787	65,8%	102,9%
Sahel	Seno	Dori	18278	0	18278	93219	79684	19,6%	22,9%
Sahel	Seno	Gorgadji	22222	0	22222	42932	55972	51,8%	39,7%
Sahel	Seno	Sampelga	2778	0	2778	10396	6976	26,7%	39,8%
Sahel	Seno	Falagountou	6412	0	6412	12657	8820	50,7%	72,7%
Sahel	Seno	Bani	32260	0	32260	37940	40571	85,0%	79,5%
Sahel	Seno	Seytenga	17206	0	17206	20447	14713	84,1%	116,9%
Sahel	Soum	Djibo	31596	0	31596	188106	67972	16,8%	46,5%
Sahel	Soum	Arbinda	60439	0	60439	49550	103964	122,0%	58,1%
Sud-Ouest	Bougouriba	Diebougou	278	0	278	4274		6,5%	
Sud-Ouest	Ioba	Dano	723	0	723	4143	717	17,5%	100,8%
Sud-Ouest	Ioba	Ouessa	139	0	139	719		19,3%	
Sud-Ouest	Noumbiel	Batie	555	0	555	3208	555	17,3%	100,0%
Sud-Ouest	Poni	Kampti	1389	0	1389	6010	1040	23,1%	133,6%
Sud-Ouest	Poni	Gaoua	834	0	834	4381		19,0%	
Sud-Ouest	Poni	Loropeni	278	0	278	3776		7,4%	

© 2024 Banque internationale pour la reconstruction et le développement/la Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000
Site web : www.worldbank.org

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les constatations, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, de ses Administrateurs, ou des gouvernements qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'actualité des données citées dans cet ouvrage. Elle n'est pas responsable des erreurs, omissions, ou incohérences qui pourraient apparaître dans les informations qui y sont fournies, ni de l'utilisation ou du défaut d'utilisation des informations, méthodes, procédés ou conclusions présentées dans l'ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent document n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.

Rien de ce qui figure dans le présent ouvrage ne constitue, ni n'implique, ni ne peut être considéré comme une limitation des privilèges et immunités de la Banque mondiale, ou comme une renonciation à ces privilèges et immunités, qui sont expressément réservés.

Droits et autorisations

Le contenu de cette publication fait l'objet d'un dépôt légal. Parce que la Banque mondiale encourage la diffusion de son savoir, le présent ouvrage peut être reproduit, en intégralité ou en partie, à des fins non commerciales, dès lors que sa paternité est pleinement reconnue.

Pour tous renseignements sur les droits et licences, y compris les droits subsidiaires, s'adresser à World Bank Publications, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Remerciements

Le PPSAS est un fonds fiduciaire multi-bailleurs géré par la Banque mondiale. Il vise à renforcer les systèmes de protection sociale adaptative dans le Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) afin d'améliorer la résilience des ménages et des communautés pauvres et vulnérables face aux impacts du changement climatique.

Le programme est appuyé par l'Allemagne, le Danemark, la France et le Royaume-Uni.